

CONSEIL MUNICIPAL

du 26 septembre 2019

1 – Décisions des membres de la Commission d'appel d'offres

Concernant l'attribution des 6 lots infructueux pour les travaux d'agrandissement du groupe scolaire :

LOT 01 GROS OEUVRE FONDATIONS SPECIALES VRD	BATISOL	404 091,32 € TTC
LOT 02 CHARPENTE. OSSATURE BOIS. BARDAGE BOIS	GOACOLOU	163 200,00 € TTC
LOT 03 COUVERTURE ZINGUERIE	GOACOLOU	25 069,38 € TTC
LOT 06 PLATRERIE ISOLATION. FAUX PLAFOND	FOEHN AND CO	71 738,35 € TTC
LOT 10 ELECTRICITE	CEGELEC BORDEAUX	102 000,00 € TTC
LOT 11 CHAUFFAGE- PLOMBERIE - SANITAIRE	UFA	110 000,00 € TTC

Concernant les prestations de ménage et de nettoyage 2019-2021, l'entreprise Ô SENS PROPRE a été retenue pour le groupe scolaire (lot 1 : 22 658,80 € TTC) et les bâtiments communaux (lot 2 : 21 504,00 € TTC).

2 – Décisions Modificatives n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2019 en recettes et dépenses de section d'investissement et propose à l'assemblée l'augmentation et la réduction de crédits.

3 – Décisions sur les dénominations des biens de la Commune.

Pour le nouveau parking à côté de la Plaine des Sports : parking de la Métairie.

Pour le parking actuel : parking du stade.

Salle multisport de Tout-Vent

La nouvelle Salle multi activités des Vignes

Le Parvis Pierre-Bienvenu Noailles

4 – Salles multi-activités sportives : règlement intérieur et règlement de sécurité.

Le règlement d'utilisation et de sécurité de ce nouveau bâtiment communal est adopté, dans lesquels seront consignés les autorisations, les mesures de sécurité à respecter et la réglementation pour le bon usage de ces nouveaux locaux.

5 – Opérations pour comptes de tiers et plan de financement

Pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public, Chemin La Tour et route de l'Hirondelle, la Commune va valider le plan de financement proposé par le SDEEG et conventionner avec le Château La Tour pour la participation sur les travaux.

Pour le raccordement et l'adduction d'eau potable des riverains de l'impasse du chemin la Roche, la Commune a conventionné pour assurer la réalisation des travaux. Chaque raccordement sera remboursé par les propriétaires desservis.

6 – Demandes de rétrocession : impasse du chemin la Roche

La Commune a accepté la demande des riverains pour la rétrocession de l'impasse du chemin la Roche à intégrer dans le domaine privé de la Commune.

7 – Convention d’occupation de l’espace communal

Concernant un délaissé situé sur le domaine privé de la Commune, une autorisation sera donnée par voie de convention d’une durée de 5 ans renouvelable. En contrepartie le riverain assurera l’entretien de la zone et des abords, avec possibilité laissée à la Commune d’y accéder.

8 – Convention de prise en charge de la consommation de l’éclairage public

La Commune de Martillac et la Communauté de Communes ont décidé de conventionner pour la prise en charge des frais d’éclairage public dans les zones d’activités d’intérêt communautaire (zones de Lagrange et de Lamourou).

9 – Subventions aux associations.

Etude des demandes de subventions aux associations pour l’année 2019.

10 – Demande de dérogation pour les ouvertures dominicales.

Le Conseil municipal autorise le magasin LIDL d’ouvrir exceptionnellement dimanche 15 décembre et dimanche 22 décembre (avec accords préalables des instances syndicales et des instances patronales).

11 – Mise à jour du tableau de la voirie communale.

Faisant suite à la décision d’accepter d’intégrer l’impasse du Stade dans le domaine privé de la Commune, il convient de mettre à jour le tableau des chemins ruraux (Impasse du Stade – Chemin Rural n°24).

Questions diverses